

Mots clefs : Dénombrements pluriannuels – Répartition spatiale de la faune mammalienne
– Méthodes d'estimation

Agossou Brice Hugues Tente, Brice Sinsin : « Dégradation et érosion des versants de la chaîne de l'Atacora en dehors de la réserve de biosphère de la Pendjari (Bénin) »

Les processus de dégradation et d'érosion des flancs de collines ont été étudiés le long des transects installés de part et d'autre des versants de l'Atacora dans les terroirs villageois de Perma et de Toucountouna où l'activité dominante est l'agriculture. La richesse spécifique des ligneux au niveau de ces versants varie de 5 à 55 espèces par 900 m² suivant la position topographique. L'analyse des résultats des dispositifs expérimentaux installés montre une perte des pré-sols formés, quelle que soit la position topographique. La perte de terre est de 1 ou 2 cm d'épaisseur au sommet, 1 à 12 cm au niveau des versants raides et 1 à 6 cm au niveau des mi-pentes. Dans un cas comme dans l'autre, on assiste à la chute des gros arbres ou à l'exposition de leurs racines. Les dépressions de bas de pente sont parsemées de galets et les particules fines sont entraînées plus loin dans les grands cours d'eau dont les lits servent de carrière de sable aux populations riveraines. Les facteurs qui participent à cette dégradation sont d'ordres climatique, édaphique, topographique et anthropique. Parmi ces facteurs, ceux climatiques et anthropiques paraissent les plus déterminants.

Mots clefs : Versants – Déterminants climatiques et anthropiques

Anada Tiega : « Priorités pour la conservation des zones humides en Afrique »

Les peuples du continent africain et des îles voisines sont naturellement préoccupés par la question de l'eau, puisque l'eau est l'élément qui détermine la disponibilité des ressources naturelles dans l'ensemble de l'Afrique. La plupart des Africains comptent directement sur les ressources naturelles pour l'eau potable, la nourriture, l'abri, la santé et l'approvisionnement en énergie domestique.

Les écosystèmes humides fournissent des biens majeurs, des services, des fonctions et des ressources en eau. À cet égard, la biodiversité de toutes les aires protégées dans les milieux semi-arides et arides dépend de façon cruciale de la disponibilité des ressources en eau douce ainsi que de la santé et de la productivité des écosystèmes d'eau douce.

Même les aires protégées côtières sont fortement influencées par les nutriments entrant et par les sédiments des systèmes aquatiques continentaux. La pollution provenant des activités du pays est une question cruciale pour la conservation des écosystèmes côtiers.

Les priorités pour la conservation des zones humides sont diverses et complexes et découlent de préoccupations individuelles, comme celles d'un pêcheur local, aussi bien que de celles liées aux objectifs globaux des accords internationaux, tels que l'agenda 21 et la convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971).

Cependant, les pays africains partagent des intérêts communs en relation avec la conservation de la biodiversité des zones humides.

Les principaux problèmes et menaces qui se posent pour la conservation de la biodiversité des zones humides en Afrique proviennent d'une connaissance insuffisante des zones humides et de leur importance, d'une conviction politique

insuffisante, de politiques et stratégies médiocres, du manque de cadres législatifs appropriés ce qui conduit à des programmes et activités insuffisants pour la protection des fonctions et des valeurs des zones humides.

Un dilemme commun rencontré par ceux qui définissent la politique et décident est de peser les avantages à court terme, obtenus par des pratiques non durables d'utilisation de la terre, contre les avantages à moyen et long terme obtenus par des programmes à long terme qui soutiennent les fonctions et valeurs des zones humides

En réponse à ces défis, certains des secteurs où des efforts sont faits pour conserver la biodiversité des zones humides en Afrique sont : l'inventaire et l'évaluation des zones humides, les politiques/stratégies pour l'eau et les zones humides, les législations et règlements, la lutte contre la pollution, les techniques d'évaluation économique, la formation et l'éducation environnementale et la conscience publique. Cette communication explore ces actions prioritaires qui sont susceptibles de surmonter ou d'alléger les problèmes principaux liés à la perte de biodiversité due à la dégradation de l'écosystème humide.

Mots clefs: Ramsar – Politiques publiques – Avantages à court et long terme

Peggy Tohinlo, Roch Mongbo, Anne Floquet : « Institutions locales et gestion des ressources naturelles. Cas du complexe fluvio-lacustre d'Agonvè au Bénin »

Malgré leurs multiples fonctions (environnementales, scientifiques, culturelles...), les zones humides du Bénin sont dépourvues d'aires protégées. Les nombreux projets de gestion participative d'aires protégées se sont peu intéressés aux ressources naturelles des zones humides dont dépendent les populations humaines pour leur survie. En plus des systèmes de connaissance et modes diversifiés d'exploitation, ces populations ont développé des systèmes coutumiers liés aux croyances locales pour une gestion censée assurer la protection ou le renouvellement des ressources.

Il est généralement admis que la poussée démographique de ces zones et l'économie de marché ont mis à mal les systèmes coutumiers de gestion, alors que les réglementations modernes limitant les abus ne sont pas respectées. En conséquence, les ressources sont estimées soumises à la dégradation. De même, il a longtemps été admis que les biens communs sont exploités plus intensément que les biens appropriés de façon privative.

Ces présomptions de dégradation des ressources naturelles des zones humides ainsi que la perte de fonctionnalité des institutions locales méritent d'être vérifiées. En prenant appui sur le cas du complexe fluvio-lacustre d'Agonvè (Zangnanado), nous montrons que si des transformations aux allures de crise des valeurs ont cours dans les institutions et systèmes traditionnels de règles, l'ensemble contribue pourtant encore au maintien des ressources, comme le prouvent les paramètres écologiques et économiques identifiés.

Nous présentons (1) les connaissances endogènes des populations des ressources et leurs pratiques de pêche ; (2) les institutions locales et les règles établies ainsi que les évolutions qu'elles ont connu au fil du temps ; (3) les relations entre ces règles et la conservation de l'habitat et de la faune ichthyologique du lac ; (4) les relations entre les règles de gestion des ressources halieutiques et l'économie locale. Enfin (5), nous analysons l'intérêt de tout ceci pour des politiques d'aménagement et de gestion de zones dignes de protection.

Mots clefs : Gestion participative décentralisée – Systèmes coutumiers – Gestion de biens communs – Fonctionnalité des institutions locales – Connaissances endogènes

Ouvrage issu du séminaire de Parakou (Bénin), 14-19 avril 2003,
organisé avec le soutien du gouvernement du Bénin, de l'Unesco, de la FAO, de l'IRD,
de la région Centre (France) et de la Banque mondiale

Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ?

Conservation de la biodiversité
et développement

Éditeurs scientifiques
Anne Fournier, Brice Sinsin et Guy Apollinaire Mensah

IRD Éditions
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

collection Colloques et séminaires

Paris, 2007

Secrétariat et mise en forme du texte

Nathalie Claudé
Neza Penet
Anne Mouvet
Catherine Noll-Colletaz
Carole Marie

Traduction

Deborah Taylor

Reprise des illustrations

Christine Chauviat

Fabrication

Catherine Plasse

Maquette de couverture

Michelle Saint-Léger

Photo de couverture

© Julien Marchais, programme Enfants et éléphants d'Afrique – Des éléphants et des hommes « Groupe d'enfants de Boromo en classe Nature, réserve naturelle des Deux Balés, Burkina Faso »

Photo page 2 de couverture

© IRD / Jean-Jacques Lemasson – Sénégal. Vol de Sarcelles d'été (Famille: Anatidés, *Annas querquedula*). Première zone humide d'importance au sud du sahara, le parc national des Oiseaux du Djoudj (12 000 ha) est essentiel pour l'hivernage des migrateurs d'Europe du Nord et d'Afrique de l'Ouest (environ 3 millions d'oiseaux transitent, plus de 400 espèces dénombrées). Classé au patrimoine mondial de l'Unesco (1971) le parc national des Oiseaux du Djoudj compte parmi les premiers parcs ornithologiques du monde.

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2007

ISSN : 0767-2896

ISBN : 978-2-7099-1634-9